



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale
A le plaisir de vous proposer :**

Une journée de loisirs sportifs et d'aventure à



Adventure Parc[®]

PAYS DES LACS



**Le Dimanche 22
septembre 2024**

**Cette sortie est réservée aux
fonctionnaires et agents de la fonction
publique d'État exerçant en Grand-Est,
actifs et retraités, à leur conjoint-e, à
leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s)
enfant(s) étudiant(s) à charge.**

LE PARC :

Parc de loisirs sportifs et aventure avec accrobranches, tyroliennes, saut à l'élastique, catapulte, ...

Plus d'information sur le parc  <https://www.paysdeslacs.com/>

Horaires d'ouverture du parc : 10h-17h

TARIF:

La participation demandée a été fixée à **30 €**, **par participant, comprenant le billet d'entrée** en accès libre au parc et pour la restauration, l'accès à un buffet froid avec boissons.

Le parc est privatisé pour cette action. Libre accès aux différentes activités sans supplément

L'entrée est gratuite pour les enfants de – de 3 ans (**à préciser lors de votre inscription SVP**)
L'accès au buffet n'est pas inclus.

Le transport et le complément de restauration sont à votre charge.

En cas de désistement 15 jours avant la date de la journée, il ne sera procédé à aucun remboursement.

L'action se déroulera quel que soit le temps, sauf avis contraire du parc.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **14 août 2024 inclus**, sur le site www.srias-grandest.fr **uniquement**.

Les inscriptions sont limitées à 5 par famille. Il n'est pas possible de réserver plus de place, le parc étant privatisé pour la SRIAS Grand Est.

Pour valider votre inscription, il conviendra d'envoyer, au plus tard le 14 août 2024 (cachet de la poste faisant foi) votre chèque libellé **à l'ordre de « Aventure - parc »**, à :

Préfecture de Moselle
SRIAS GRAND EST
Action Aventure Parc
5 place de la Préfecture
BP71014
57034 Metz Cedex

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Les billets seront distribués sur place

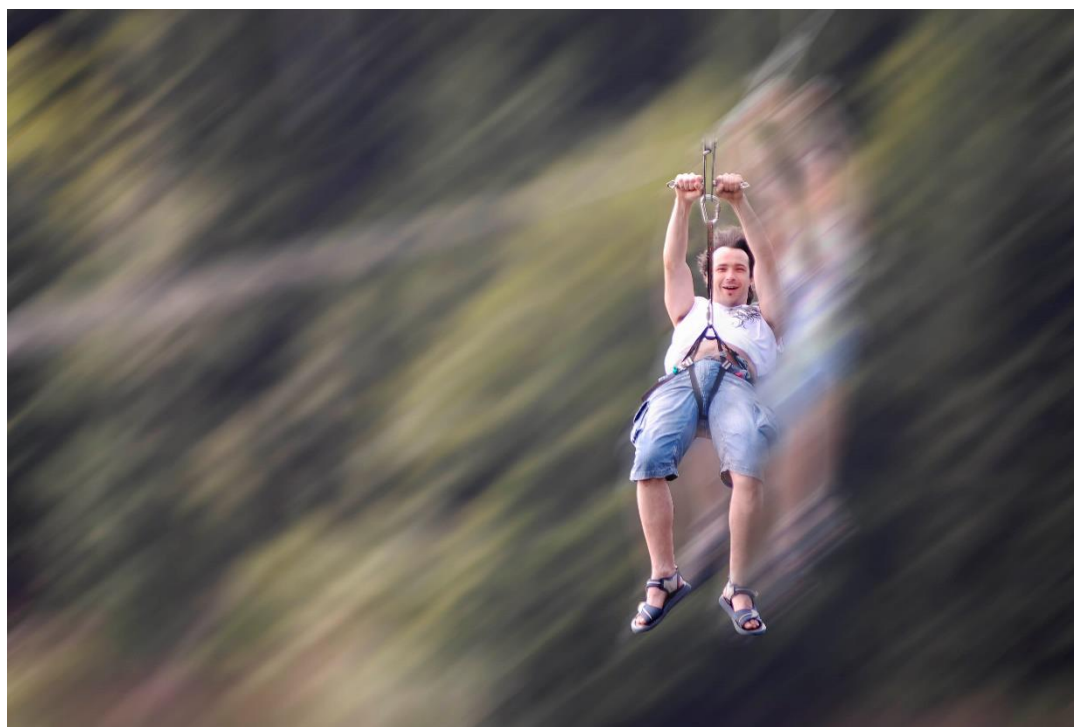
CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 250.

Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2023/2024)
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

Les personnes retenues et non retenues seront avisées par courrier électronique (au plus tard le 30 août) et leur chèque détruit si nécessaire.



Pour tout renseignement complémentaire, merci d'écrire à : sriaslorraine@gmail.com

www.srias-grandest.fr